



MOTION N°2 – Concilier agriculture et conservation de la Nature en Zones de Protection Forte

CONTEXTE

L'actualité de ce premier trimestre 2024 nous rappelle l'importance de réaffirmer l'interconnexion entre biodiversité et agriculture. **La tribune « Agriculture et biodiversité, un destin commun », signée en inter-réseaux fin février 2024, envoyée au Premier Ministre**, rappelle dans ses mots introductifs *« En France, nous ne pourrons sauver la biodiversité sans l'agriculture et l'agriculture sans la biodiversité. Les opposer est une grave erreur et occulte les véritables problèmes d'un secteur économique dans la tourmente des changements globaux, des tensions géopolitiques, des difficultés économiques et du poids d'un modèle productiviste. Dans les réserves naturelles et plus largement les espaces protégés, nous démontrons en permanence qu'il est possible de concilier activités agricoles et conservation de la biodiversité... »*.

Actuellement, **63% des réserves naturelles**, soit 227 réserves, **abritent des activités agricoles**, principalement extensives : pâturage et fauche de prairies semi naturelles, mais aussi maraîchage, culture de céréales... Cependant, les réserves naturelles dont nous assurons la gestion ne peuvent à elles seules enrayer l'érosion de la biodiversité. L'approche doit être globale et intégrée. **La biodiversité a besoin de milieux en bon état et de trames vertes et bleues fonctionnelles sur l'ensemble du territoire.**

CONSIDERANT

- **La perte massive de biodiversité** : nous citerons, les conclusions de l'étude de 2020 du MNHN sur le suivi des oiseaux communs (STOC) en France ces 30 dernières années qui témoignent de la chute de 30% du nombre d'oiseaux dans nos villes et campagnes ou encore l'effondrement de 80% des populations d'insectes en 30 ans. Cette perte massive, même si moins prononcée, concerne également les zones de protection forte de la nature ;
- **L'impact des pesticides sur le déclin de la biodiversité**, notamment les conclusions de l'étude « Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques : résultats de l'expertise scientifique collective INRAE-Iframer » de 2022, qui confirment que l'ensemble des milieux terrestres, aquatiques et marins – notamment côtiers – sont contaminés par les produits phytopharmaceutiques, ou encore le rapport 2023 du député Dominique Potier



sur les plans successifs Ecophyto, qui rappelle que « les produits phytosanitaires contaminent désormais tous les compartiments de l'environnement » ;

- **L'appel de la forêt, lancé par Joseph Garrigue**, ancien conservateur de la Réserve naturelle de la forêt de la Massane qui a mené avec sa compagne une marche du 13 janvier au 2 mars 2024 « **pour dire non aux pesticides** » ;
- **La crise agricole**, le mouvement social d'ampleur début 2024 et les politiques en réponse à cette crise agricole avec notamment **une remise en cause des dispositifs environnementaux** :
 - **La mise à l'arrêt du plan Ecophyto 2030**, les pratiques actuelles de travail des sols, d'usage d'engrais minéraux et de pesticides détruisant les supports écosystémiques de l'agriculture, ... ;
 - **L'ouverture « d'un chantier sur les zones humides »** qui sous-entend une pause dans la cartographie et la préservation des zones humides, allant à l'encontre des décennies d'efforts pour les sauvegarder et les nombreux services rendus, en particulier le stockage de l'eau, du carbone ;
 - **L'extension d'une dérogation permettant de mettre en culture les terres en jachère**, constituant un recul des engagements pris dans le cadre de la PAC, menaçant leur rôle essentiel dans le cycle de l'eau et de la restauration des sols ;
 - **La simplification des démarches en réponse à la crise agricole** pouvant entraîner un recul des engagements internationaux de la France en matière de lutte contre le déclin de la biodiversité et de la préservation du patrimoine naturel.

AFFIRMANT QUE

- Les réserves naturelles et plus largement les aires protégées sont des terrains d'expérimentation et d'innovation pour mieux concilier agriculture et protection de la nature ;
- Les zones de protection forte se doivent d'être exemplaires et « 0 phyto » au regard de la corrélation entre l'usage des pesticides et le déclin des espèces, et tendre vers « 0 phyto » dans les bassins versants ;

RNF S'ENGAGE A

- Faire un état des lieux d'ici un an des pratiques agricoles au sein des réserves naturelles de France ;
- Définir une stratégie pour promouvoir une agriculture qui produit une alimentation saine garantissant des revenus dignes aux paysans, en préservant les écosystèmes et les paysages. La suppression progressive des intrants doit permettre d'atteindre le « 0 phyto » d'ici 2030 au sein des réserves naturelles ;
- Poursuivre son partenariat avec Paysans de Nature visant à réconcilier agriculture et vie sauvage et mettant en relation paysans, naturalistes, associations de consommateurs et de protection de la nature ;
- S'inscrire dans la stratégie du Conservatoire du littoral, au titre du partenariat qui nous lie, permettant d'expérimenter en lien avec la profession agricole des modèles de productions construits autour des potentialités du milieu et adaptés au changement climatique ;
- Encourager les agriculteurs au sein des réserves, à opter pour des modèles agricoles pouvant s'adapter aux changements globaux, respectueux des milieux et des espèces.

RNF DEMANDE AU GOUVERNEMENT

- des politiques publiques qui aident les agriculteurs à s'adapter au changement climatique et les accompagnent pour qu'ils puissent contribuer à lutter contre les dérèglements climatiques à travers un soutien orienté sur des approches sobres en énergie, en eau et en intrants qui, seules, permettront la mise en place d'agrosystèmes durables et résilients et favorables à la biodiversité ;
- la réactivation du plan Ecophyto, en réaffirmant clairement les ambitions prises devant le comité national de la biodiversité, dont la réduction de 50 % de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030 par rapport à la période 2015-2017 ;
- Le maintien de l'ambition de 4% de jachères, en facilitant leur orientation sur des bandes enherbées le long des ruisseaux et la reconstitution de haies, en lien avec le maintien et le développement des surfaces d'intérêt écologique (SIE).



- Un dialogue constructif et serein, basé sur des analyses scientifiques et socio-économiques partagées, avec toutes les parties prenantes des systèmes agro-alimentaires dans leur diversité, afin d'impulser une transition de l'agriculture vers une agroécologie rémunératrice, ancrée dans la transition écologique des territoires ;
- Un appui marqué aux filières de l'agriculture biologique et au déploiement de l'agroécologie dans les aires protégées pour les exploitations agricoles existantes ;
- une analyse de l'efficacité des partenariats entre agriculteurs et gestionnaires de zones de protections fortes, pour valoriser les expériences réussies et faire des propositions concrètes pour déployer ces expériences dans d'autres territoires volontaires ;
- Un portage et un engagement des autorités de classement de réserves naturelles pour atteindre le « 0 pesticide et 0 parasiticide de synthèse » dans les RN d'ici 2030.

Adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions lors de l'Assemblée générale du 5 avril 2024